

**Projet « Séance de cinéma en plein air à ENTRELACS (St-Germain-la-Chambotte) »
le 29 juin 2018 , impulsé par le CMJ d'ENTRELACS**

1. Préambule :

Un des axes d'action du CMJ est : « Animation/Culture ». C'est ainsi que les jeunes élus du CMJ ont eu l'idée de proposer une séance de cinéma en plein air, pour contribuer à créer du lien social de façon festive dans la commune nouvelle d'ENTRELACS.

La commune déléguée de St-Germain-la-Chambotte a été choisie, ce qui a permis d'envisager un partenariat avec l'APE de Cessens/St-Germain, et le Comité des Fêtes de St-Germain.

La caisse locale du Crédit Agricole a été intéressée aussi par ce projet émanant de jeunes habitants d'ENTRELACS.

2. La réunion du 6/04/18 a permis à 4 jeunes élus du CMJ de présenter le CMJ, et ses actions, ainsi que de défendre ce projet, devant 4 représentants de la caisse locale du CA. Ceux-ci ont trouvé l'idée pertinente et ont décidé de la soumettre aux autres membres de la caisse locale.

3. Lors de la réunion du Comité des Fêtes de St-Germain, du 25/04/18, 3 autres jeunes élus ont également présenté le CMJ et leur projet. Celui-ci a intéressé les membres du Comité qui ont décidé d'y participer.

L'APE de Cessens/St-Germain-la-Chambotte a accepté aussi de soutenir cette action.

4. La rencontre du 25 mai a réuni 4 jeunes du CMJ, l'élue qui encadre le groupe et un parent ; 4 personnes du CA ; 2 représentants de l'APE ; la présidente du Comité des Fêtes de St-Germain.

La question de **la convention à signer avec Cinébus** a été abordée : il est apparu qu'il serait opportun que ce soit la mairie d'ENTRELACS qui la signe. Il est décidé que la question serait abordée lors de la réunion de l'exécutif de la commune, le 28 mai.

La **facture** à régler à Cinébus (coût du film : 1250 euros) le sera par : d'une part, la participation du CA (800 euros) ; d'autre part le Comité des Fêtes et/ou l'APE.

Les **bénéfices** qui seront éventuellement dégagés, après règlement de Cinébus et des achats engagés, reviendront à l'APE et au Comité des Fêtes.

Les **modalités d'organisation** de l'action ont été définies :

- Début de la soirée : 21h / film : 22h (à préciser avec Cinébus) - Séance gratuite

- Buvette proposée avant et après le film : boissons (Ice-tea, Oasis...bières), machine à glaces (APE), pâtisseries (10, faites par les jeunes du CMJ).

Caisse fournie par l'APE. / Elle sera tenue conjointement par des personnes du CA, de l'APE, du Comité et par des jeunes du CMJ.

A voir : pop-corn (à faire avant), bonbons en sachets (consulter sur le site de Promocash où l'APE a une carte).

- Lieu de la projection : place, city-stade ? Possibilité de se replier dans la salle des fêtes si pluie (réservation faite en mairie par APE). A voir avec Cinébus / Attention : désactiver l'éclairage. Parking à signaler par un panneau (voir SEJ). Nécessité d'électricité et d'eau (gonflage de l'écran).

- Matériel : chaises et bancs fournis par la commune déléguée (installés par les jeunes du CMJ). Achats faits par l'APE (boissons ...). Verres « Ecocup » fournis par le Comité des Fêtes.

- Rangement à la fin de la soirée assuré par les adultes.

- Communication :

=> affiche et flyer faits par le CMJ (séance du 6 juin) et finalisés numériquement par Mme DUSSART-LASSEE (parente d'une élue du CMJ) : devront être prêts le 15 juin au plus tard.

Logo des différents partenaires à envoyer par mail à Françoise BAIZET-BOYRIES.

Seront distribués dans les boîtes aux lettres dans les petites communes déléguées. Affichage dans Albens (par CA).

=> site de la commune (J-P GERMAIN)

=> article et info sur l'Agenda, dans le DL, par J. THOME (vers le 15/06).

=> Avant le début de la projection, un mot d'accueil présentera les partenaires du projet (fait par F.B-B).

5. Les représentants de la **caisse locale du CA** demandent aux jeunes élus du CMJ d'intervenir lors de leur **AG, en février 2019**, pour présenter leurs actions et ce projet. Deux ou trois jeunes élus s'y engagent ; des jeunes du futur CMJ pourront aussi y participer.

CR rédigé par Françoise BAIZET-BOYRIES, élue d'ENTRELACS, encadrant le CMJ,

transmis aux partenaires du projet, au maire d'ENTRELACS et au maire délégué de St-Germain-la-Chambotte, 27/05/18